



syndicat autonome des enseignants neuchâtelois
membre du SER (syndicat des enseignants romands), de l'Intersyndicale
des Enseignants BEJUNE & de la FPS (formation professionnelle suisse)

LES COTISATIONS SYNDICALES ET CE QUE NOUS EN FAISONS

Pourquoi adhérer au Syndicat?

Qu'est-ce que mes cotisations syndicales permettent de payer?

Le syndicat œuvre sans relâche pour augmenter à la fois la fréquence et la qualité de ses contacts avec les membres du personnel, qu'ils soient ou non membres.

Deux questions qui reviennent constamment dans nombre de ces contacts concernent la performance du syndicat. Les non-membres se demandent souvent: «Pourquoi voudrais-je adhérer au syndicat?».

Et les membres ont tendance à se demander: «à quoi servent mes cotisations syndicales?» Au fond, les deux groupes veulent savoir comment le Syndicat protège leurs intérêts.

Une fiche d'information séparée est disponible sur la question «Pourquoi adhérer?» Elle met l'accent sur ce que nous faisons avec vos cotisations.

À combien se montent les cotisations?

La cotisation annuelle du SAEN est fixée à 0,345 % du salaire brut à l'échelon 0 (les annuités – HP sont ignorées); 200 Frs s'y ajoutent (forfait administratif, car tous les membres ont droit aux mêmes prestations, même s'ils travaillent à un faible taux d'emploi; cotisation à la faïtière – Syndicat des Enseignant-es Romands [SER], abonnement à L'Éducateur, primes d'assurance RC et de protection juridique). *Le montant est arrondi au multiple le plus proche de 5.* Dans le cas de membres faisant ménage commun, il est possible de renoncer à l'un des abonnements à L'Éducateur (déduction de 60 Frs sur l'une des cotisations).

Le tableau des cotisations figure sur le site internet (rubrique [À propos](#)).

Pour comparaison, dans la plupart des syndicats d'autres secteurs d'activité (UNIA, Syna: commerce, construction, ...) à salaire correspondant, le montant de la cotisation est au minimum de 50 Frs par mois...

Une valeur cardinale: la solidarité

Si vos cotisations sont un outil puissant pour le personnel, c'est parce que la contribution encore modeste de chaque membre vient s'ajouter aux autres pour alimenter un fonds collectif destiné à développer des activités qui profiteront à tous. **L'union fait la force.** En adhérant au syndicat **maintenant**, vous contribuez à démultiplier l'impact de nos efforts collectifs pour améliorer nos conditions de travail et obtenir une négociation digne de ce nom.

Une chose doit être bien claire: **il ne faut pas considérer les cotisations syndicales comme une «rémunération pour services rendus».** Cette conception étroite ne reconnaît pas l'importance d'un syndicat en tant qu'organisation de membres, s'appuyant sur le principe de solidarité et de

soutien — financier et personnel — durable de ses membres, afin de pouvoir se développer et fournir le type de représentation susceptible de défendre et d'accroître réellement les droits et prestations dont vous bénéficiez.

Le visage du syndicat

Les fonds servent d'abord à couvrir les décharges du président, les indemnités de l'administrateur et des membres du Comité cantonal (une douzaine de personnes). Par délégation, ils participent aussi à la prise en charge des professionnels du SER. Ces équipes sont au cœur de tout ce que fait le syndicat. Ce sont ces personnes qui mouillent le maillot pour défendre les intérêts des enseignant-es (et de leurs élèves) dans de multiples groupes de travail face aux représentants du SEO, du DEF, des directions d'écoles, voire des autorités communales. Et cela dure depuis 1860!

Protéger et promouvoir les droits du personnel

L'un des principaux moyens de protéger les droits et prestations dont jouissent les enseignant-es consiste à prévenir les griefs. Le syndicat, au besoin par le biais de sa protection juridique, aide à régler les différends de façon formelle et informelle. La première mesure que prend le syndicat consiste le plus souvent à trouver un moyen de régler le différend à l'amiable. Toutefois, si le problème exige que les membres utilisent les mécanismes formels à leur disposition, le syndicat est toujours là pour les soutenir.

Soutenir les membres, même sur le terrain

Une autre partie des cotisations syndicales nous permet de couvrir des dépenses de formation et la participation aux réunions. Comme une part grandissante du travail dépend de conditions variables selon les cercles ou les établissements, le syndicat doit intensifier ses interventions sur le terrain.

Enseignant-es de tous pays...

De la même façon que les cantons ont délégué les affaires étrangères à la Confédération, notre syndicat s'en remet au SER pour assurer et développer les relations avec les enseignant-es du monde entier. Plus que jamais, les droits acquis et l'indépendance même de la fonction publique internationale sont menacés. Le SAEN et le SER soutiennent ainsi le travail de l'Internationale de l'Éducation (IE), la CSEE (IE Europe), la CSFEF (francophonie) et la fondation CPA (coopération en Afrique).

Impliquez-vous et constatez par vous-même!

Voilà, en bref, ce que vos cotisations syndicales aident à payer. Nous vous demandons de songer à vous impliquer davantage, en offrant de votre temps comme délégué, correspondant local ou, simplement, en participant aux réunions du SAEN.

Pour être toujours mieux entendus, nous avons besoin d'une forte représentation. Ce que le syndicat peut faire pour ses membres dépend dans une large mesure des contributions apportées par les membres eux-mêmes. En tant que membre cotisant, vous pouvez aider à façonner votre environnement de travail et à améliorer les conditions dans lesquelles vous travaillez. Une chose est sûre: nous pouvons faire beaucoup plus en unissant nos efforts en tant que membres du syndicat qu'en agissant chacun de son côté.

En tant qu'institution démocratique, il est légitime que vous demandiez au syndicat de vous rendre compte des résultats obtenus. Le SAEN tient en principe deux assemblées par an: l'Assemblée des délégués en septembre (le législatif où sont définies les priorités du syndicat) et l'Assemblée générale de la Journée syndicale, le premier mercredi de novembre, où l'information est partagée auprès de l'ensemble des membres.